# « Moi aller chez toi où tu habites » : à Gradignan (33), Hassen Kaskas, un ressortissant tunisien, casse le bras d’une octogénaire pendant un vol à l’arraché

12/02/2026 à 13h02



Le cas de cette octogénaire agressée dans la rue en Gironde le mois dernier a ému. Son agresseur a été retrouvé et jugé en comparution immédiate.

Retour au 22 janvier 2026. Cette femme de 81 ans prend le bus à Bordeaux, vers 22 heures, pour rentrer chez elle à Gradignan. Un homme s’assied en face d’elle et descend en même temps. Sur le trottoir, il lui prend le bras, comme pour l’aider. Mais elle n’a rien demandé et tente de poursuivre sa route. Cela n’arrête pas l’individu : « Maman, moi aller chez toi où tu habites », insiste-t-il. Elle refuse et à cet instant, le mis en cause agrippe son sac. La vieille dame se débat, mais son agresseur exerce un arrachage violent. À tel point qu’elle tombe. Un passant préviendra les pompiers. Bilan : fracture du radius et quarante-cinq jours d’incapacité totale de travail (ITT).

[…]

La procureure rappelle que le butin s’élève à 70 euros et que la victime est « grièvement blessée et traumatisée ». La peine

maximale encourue pour vol avec violence : dix ans de prison. Hassen Kaskas est condamné à dix-huit mois de prison, avec maintien en détention et une interdiction définitive du territoire.

Sud-Ouest